



Union Fédérale DiRIF

SNPTRI SNPTAS SNOA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ORGANISATION de la VIABILITÉ HIVERNALE à la Direction des Routes d'Île-de-France (DiRIF)

L'Union Fédérale CGT de la Direction des Routes d'Île-de-France apporte un démenti formel à la communication du 15 novembre 2011 faite par Monsieur David ZAMBON, chef du Service de l'Exploitation et de l'Entretien du Réseau routier de la DiRIF, ce dernier ayant déclaré dans les médias que la DiRIF mettait tout en œuvre et était prête pour faire face à la campagne hivernale 2011/2012 qui vient de débuter.

Malheureusement la vérité est toute autre, et nous dénonçons cette déclaration mensongère. Sachez que nos unités d'exploitation sont loin d'être prêtes et elles auront de très grosses difficultés à répondre aux besoins des missions du service public de viabilité hivernale des routes d'Île-de-France si un phénomène hivernal venait à se produire comme en 2010/2011.

Aujourd'hui le personnel d'exploitation de ce service est inquiet et s'interroge sur son devenir face à la casse organisée de ses outils de travail. A ce jour, le secteur ouest de la région parisienne, un des plus durement touché l'année dernière, et un grand nombre de centres d'exploitation ne sont toujours pas dotés de saleuses et les vérifications nécessaires n'ont pas été effectuées sur les engins spécifiques par ailleurs. Allons-nous retrouver la noria de camions et de voitures abandonnés au bord de route ? Allons-nous imposer à nos concitoyens de dormir dans leurs véhicules, dans des gymnases ou des centres commerciaux comme ce fut le cas l'an passé ? Le risque est grand.

Les « parcs routiers » antérieurement rattachés aux ex-DDE, et qui assuraient la logistique, l'entretien et les suivis du matériel (poids-lourds, saleuses...) ont été supprimés ; l'État s'est purement et simplement débarrassé de ces services de proximité qui étaient à même d'intervenir rapidement, et les a transféré aux Conseils Généraux. Alors que notre fédération syndicale (la Fédération Équipement-Environnement) a toujours revendiqué la création de parcs routiers dans les différentes DIR, le Ministère de tutelle des DIR a de manière dogmatique externalisé cette prestation ; la DiRIF fait maintenant appel à un prestataire privé (plate-forme téléphonique) qui a une méconnaissance totale de nos matériels. Ce prestataire privé, aux coûts exorbitants, ne répond pas à nos attentes et aux exigences de résultats.

Certaines DIR ont néanmoins fait marche arrière en renonçant à ce prestataire privé, et faire appel à nouveau au service public pour entretenir leurs véhicules. Ce choix raisonnable leur permet de réaliser, au-delà d'un service rendu optimum, des économies à hauteur de 300 000 € par an.

Le manque d'effectif, et de formations spécifiques pour certains (obligations du code de la route et du code du travail), dans nos unités fragilisent nos conditions et nos organisations de travail. La DiRIF pérennise l'utilisation des saleuses (conduite et commandes) à une seule personne sur un réseau routier extrêmement dense et complexe (bretelles et échangeurs en particulier) au détriment de la sécurité de son personnel et des usagers de la route.

L'inspecteur de travail de la DIR Nord a rédigé un rapport, adressé à l'administration, interdisant le travail isolé et considère que la conduite pendant la viabilité hivernale doit se faire à deux agents.

Le Ministère de tutelle des DIR rejette radicalement cette option, en refusant que ce sujet soit présenté en Comité Central d'Hygiène et de Sécurité.

Un trop grand nombre d'agent de la DiRIF a déjà été victime d'accident de service, en particulier lors de la période hivernale.

Nous constatons que nos responsables sont amnésiques et que la pagaille de décembre 2010 et janvier 2011 résultants de l'incapacité de coordonner les services de l'état n'a pas permis de faire avancer les choses.

La DiRIF n'est pas en capacité non plus, faute de moyens, de s'engager à participer à des opérations de balisages ponctuelles exigées par la Préfecture de Police sur des zones du réseau routier sensibles (RN118, A86, A104 etc.) qui pourraient être impraticables, et prendre ainsi en toute sécurité les mesures de police nécessaires à la restriction voire l'interdiction de la circulation des PL.

La table ronde organisée par Madame la Ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET au lendemain des événements de décembre et janvier dernier, qui devait apporter des solutions pour une meilleure organisation des services de l'État et de gestion de crise, est une énorme parodie.

Les services déconcentrés de l'État sont et resteront les dindons de la farce et ne sont concernés par aucune de ces soi-disant mesures.

La CGT qui n'a jamais été conviée ni consultée lors de la tenue de cette table ronde avait néanmoins fait des propositions en la matière dans son document intitulé « Retours d'expériences ».

L'Union Fédérale CGT DiRIF tiendra une conférence de presse le vendredi 02 décembre 2011, au siège de la DiRIF situé aux 2-4-6, rue Olof Palme à CRETEIL.

Contacts : Max FOUSSE 06 32 08 11 07
 Olivier PERICHON 06 07 56 90 81

-